



**Procès verbal
Bureau Directeur du 15 mai 2009**

Présents : BETTENFELD Jacques, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LABEGORRE Sophie, SAURINA Patricia.

Assistent : VILLEPREUX Brigitte, SCARSI Claude, GARCIA François, LECAT Florence, PESTANA Laure, DELPLANQUE Georgine.

Excusés : BECCIA Evelyne, COSTANTINI Daniel, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 16 h 15 au siège de la FFHB.

Le PV du Bureau Directeur du 24 avril 2009 est validé.

1. Compte tenu de la refonte du Site Internet de la FFHB et des conséquences que cela pourrait engendrer notamment sur le site de la LFH qui sera opérationnel au début de la saison prochaine, Cyril COLLIN souhaiterait qu'un serveur dédié soit réservé pour l'hébergement du site Internet de la LFH pendant une période de 6 à 12 mois minimum. Le Bureau Directeur valide l'utilisation d'un serveur spécifique provisoire pour ce site LFH, pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable, et pour un coût annuel pris en charge dans le budget de la LFH. La réintégration du site LFH sur le serveur général du site fédéral sera examiné dans le cadre de la refonte du site FFHB.

2. Le Bureau Directeur après avoir entendu les avis et observations des différentes parties, compte tenu des évolutions apportées par le travail réalisé, propose la prolongation de la coopération d'Arnaud Mayeur pour faire évoluer dans le sens d'une optimisation pérenne des apports. Il demande au service des ressources humaines d'étudier, sous quelles formes, dans le cadre d'une convention, cette collaboration peut se poursuivre. Il rappelle les procédures mises en place dans tous les services et souhaite que ces évolutions puissent se poursuivre sous la responsabilité de Cyril COLLIN, chef de service informatique, en lien, avec l'élu référent, Christian LIENARD. Le Bureau Directeur se prononcera de manière définitive lorsqu'il sera plus informé sur les possibilités de collaboration.

3. Le Bureau Directeur valide les propositions qui seront faites, avec l'aide du service juridique, à la LNH, dans le cadre de la convention proposée spécifiquement pour l'arbitrage. Il s'accorde à apprécier les efforts consentis par la LNH et l'UCPH en lien avec des propositions globales dans le dossier de l'arbitrage. Il insiste sur les évolutions dans le temps que la convention devra faire apparaître pour que l'arbitre soit un élément incontestable du jeu.

4. Florence LECAT présente les éléments de Communication à partir de l'identité visuelle sur le site Internet : « on est tous handballeurs » (signature fédérale), le 7, les Experts, les Femmes de Défis, ... Elle souhaite élargir cette cible sous d'autres angles d'attaque et avec des sujets différents pour créer des relations diversifiées vers des médias non seulement sportifs. Il est rappelé que la FFHB bénéficie seule du droit d'utilisation de l'image collective des Equipes de France, l'image individuelle des joueurs restant naturellement leur propriété.. Les grandes lignes du plan de Communication proposé sont validées par le Bureau Directeur mais il est demandé à Florence LECAT de poursuivre l'expertise tous les domaines de la communication fédérale.

5. Le tableau de bord financier et de la vie fédérale demandé à la Commission des Finances est présenté au Bureau Directeur. Il présente les différents éléments de la vie de la FFHB et doit donner des signes forts de la vie fédérale. Il sera réactualisé de manière mensuelle.

6. Le Bureau Directeur valide la modification du règlement intérieur de la Commission nationale de discipline portant à 25 le nombre de membres de la Commission.

7. En application de l'article 7.2 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur désigne Messieurs Philippe MERER et Didier SERPE en qualité d'instructeur de certaines affaires disciplinaires traitées par la Commission Nationale de Discipline.

Le Bureau directeur prend acte de la démission de Monsieur Georges SCHNELL de sa fonction d'instructeur en matière disciplinaire.

Par ailleurs, en application de l'article 2.5 du règlement disciplinaire et sur proposition de Dominique PERNELET, présidente, le Bureau directeur désigne MM Philippe MERER, Didier SERPE, Yvon BOUHIER, Jean-Claude LEGALL et Philippe JOLIVET, comme membres de la commission nationale de discipline, pour la durée du mandat du conseil d'administration fédéral restant à courir.

A cet égard, le Bureau directeur rappelle que le règlement disciplinaire fédéral permet à des personnes désignées pour l'instruction d'être également membres de la Commission Nationale de Discipline dès lors qu'elles ne siègent pas pour les dossiers qu'elles ont instruits.

La séance est levée à 18 h



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général